Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213502735-20260330-CM2026MARS28-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente mars, à dix-neuf heures trente minutes, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en Coglès, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rodolphe HAMEAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 17 - Quorum réuni

Date de la convocation :

24 Mars 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mr Rodolphe HAMEAU, Mr Mickaël JULIEN, Mr Éric D'HANGEST, Mme Virginie MALLE, Mr Régis ROGER, Mme Maud LIGER, mme Audrey AURIOL, Mr Laurent BARBOT, Mr Nicolas LANGLAIS, Mme Mélanie DAVY, Mme Angélina MAHÉ, Mr Benjamin BRUNEAU, Mme Sabrina GIROU, Mr Pascal RÉGNAULT, Mr Didier LERAY, Mme Anne-Sophie DENOUAL, Mme Géraldine LEMARIÉ.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Marylène ROUSSEL qui a donné pouvoir à Mr Rodolphe HAMEAU, Mr Mieszko DUSAUTOY qui a donné pouvoir à Mr Benjamin BRUNEAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Mickaël JULIEN.

CM2026-MARS-N°28
OBJET : ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle qu'une Commission de Délégation des Service Publics (Commission DSP) intervient en cas de concession du service public.

La Commission DSP est chargée de procéder à l'agrément des candidatures et d'émettre un avis sur les offres avant le choix du délégataire (*article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales*) et le cas échéant de se prononcer sur les modifications par voie d'avenant *(article L.1411-6).*

Cette Commission de DSP, est présidée de droit par l'autorité territoriale, **Monsieur le Maire,** et comporte en outre **3 membres** titulaires et de **3 membres** suppléants élus au sein du conseil municipal au scrutin secret de liste, suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire, propose une interruption de séance, pour permettre le dépôt des candidatures aux postes de titulaires et de suppléants, étant entendu que les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires ou de suppléants à pourvoir conformément à l'article D.1411-4 du Code général des collectivités territoriales.

A la reprise de la séance, Monsieur le Maire indique qu'une liste a été déposée :

- **Liste 1 :**
  - Titulaires :
    - Monsieur Mickaël JULIEN
    - Monsieur Benjamin BRUNEAU
    - Monsieur Pascal RÉGNAULT

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213502735-20260330-CM2026MARS28-DE

- Suppléants :
  - Monsieur Éric D'HANGEST
  - Madame Sabrina GIROU
  - Monsieur Nicolas LANGLAIS

Monsieur le Maire propose, en conséquence, de procédera au vote à bulletin secret de l'élection des 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants appelés à siéger à la Commission de Délégation de Service Public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-5, D.1411-3, D.1411-4 et D.1411-5,

Considérant la nécessité de créer Commission de Délégation de Service Public,
Considérant la liste des candidatures déposées,
Considérant les résultats issus du dépouillement du vote,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, quorum réuni – 17 élus présents et 19 élus votants :

Procède à l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis :
- nombre de listes présentées : 01
- nombre de votants : 19
- nombre de bulletins déposés dans l'urne : 19
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- nombre total de suffrages exprimés : 19

Calcul du quotient : quotient = suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 19/3 = 6.333

Nombre de suffrages obtenus :
- liste 1 : 19 voix

1ère répartition au quotient

- liste 1 : suffrage obtenus/quotient = 19/6.33 = 3 sièges

Total des sièges répartis au quotient : 3 sièges, d'où, il reste à répartir au plus fort reste : 0 siège

Sont donc élus membres de la Commission de Délégation de Service Public :

- Titulaires :
  - Monsieur Mickaël JULIEN
  - Monsieur Benjamin BRUNEAU
  - Monsieur Pascal RÉGNAULT

- Suppléants :
  - Monsieur Éric D'HANGEST
  - Madame Sabrina GIROU
  - Monsieur Nicolas LANGLAIS

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
A Saint-Germain-en-Coglès,
Le 31 Mars 2026.
Le Maire,
Rodolphe HAMEAU.